



## PROGRAMME ADVENIR DESCRIPTIFS DES MINIMAS TECHNIQUES POUR LES ZONES NON INTERCONNECTÉES

CRITERES TECHNIQUES	BORNES ACCESSIBLES AU PUBLIC SUR VOIRIE	
CARACTERISTIQUES COMMUNES OBLIGATOIRES		
PUISSANCE DE RACCORDEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE AUTORISEE	JUSQU'À 7,4KW	
PUISSANCE DE CHARGE AUTORISÉE*	Entre 3,7 et 22KW	> 22KW
TYPES DE PRISES SUR LE MÊME POINT DE CHARGE	SOCLE DE PRISE OU CONNECTEUR T2 OU T2S ET A MINIMA UNE PRISE E/F DÈS LE PREMIER POINT DE CHARGE	3 CABLES ATTACHÉS : CONNECTEUR TYPE 2 EN AC ET COMBO 2 ET CHAdeMO EN DC
SIGNALISATION DES PLACES	OUI	
SYSTÈME D'IDENTIFICATION USAGER	OUI	
CONTRAT DE MAINTENANCE 3 ANS AVEC A MINIMA 1 VISISTE/AN	OUI	
QUALIFICATION DE L'INSTALLATEUR	ATTENTION: CELLE-CI EST RENDU OBLIGATOIRE PAR LA LOI DEPUIS LE 13 JUILLET 2017 POUR TOUT DÉPÔT DE DOSSIERS >3,7 KW	
CARATERISTIQUES SUPPLEMENTAIRES OBLIGATOIRES		
SYSTÈME DE PILOTAGE ÉNERGÉTIQUE	OBLIGATOIRE TRADUISANT LE SIGNAL EDF-SEI + LIMITATION DE PUISSANCE <b>APPELÉE SUR LE RESEAU</b> A MAXIMUM 3,7 kVA EN PÉRIODE DÉFAVORABLE	
CONTRAT DE SUPERVISION	OBLIGATOIRE SUR 3 ANS INTÉGRANT UN SYSTÈME DE PILOTAGE ÉNERGÉTIQUE TRADUISANT LE SIGNAL EDF-SEI	
CONNEXION GIREVE	OBLIGATOIRE POUR L'INTEROPÉRABILITÉ	
<a href="#">INSCRIPTION DATA.GOUV</a>	ENREGISTREMENT DES DONNÉES STATIQUES PAR POINT DE CHARGE	
TRANSMISSION DES DONNÉES DE CONSOMMATION	VIA WEBSERVICE ECOCO2 OU GIREVE SI TÉLÉOPÉRATION*	

\*Puisance de charge autorisée : les systèmes de stockage associée aux EnR peuvent permettre une recharge au-delà de 7,4KW.

\*TGBT : Tableau Général Basse Tension. C'est le tableau électrique basse tension des grandes installations électriques. Ce tableau fait le lien entre l'arrivée du réseau de distribution (Enedis en France) et le réseau du client (entreprise, particulier...).

\*TÉLÉOPÉRATION : le fait de disposer d'une relève à distance des données de consommation énergétiques unitaires des points de charge, à savoir à minima : heure de début/heure de fin de charge par point de charge et énergie totale délivrée pendant la recharge. Seuls les opérateurs disposant de ces données de consommation sont soumis à l'obligation de transmission au programme. Les temps de branchement ne constituent pas une donnée pertinente.